



Votre partenaire d'énergie

Contrat de fourniture d'électricité Conditions Particulières

**COOP AGRIC FRUITIERE MARAICHERE LA MELBA
(BOULETERNERE)**

Référence contrat : QUO-14689-B4Y3G4-0

Validité : 19/02/2021 – 16H

S.C.A.F. LA MELBA
Organisations de Producteurs
N° 66 FL 2199
66130 BOULETERNERE
Tél. 04 68 84 29 29 / Fax. 04 68 84 15 03
Siret : 776 135 410 00012 - FR 06 776 135 410



CONNAITRE SON FOURNISSEUR

C'est avec plaisir que nous vous remettons notre offre en réponse à votre demande pour la fourniture en électricité de votre société.

Principal fournisseur d'énergie au Luxembourg, également présent en Allemagne, en France et en Belgique, Enovos s'approvisionne en électricité, gaz naturel et énergies renouvelables afin de satisfaire les besoins énergétiques de ses clients tels que les entreprises industrielles, les PME, les distributeurs ou les ménages.

Fournisseur d'énergies depuis plus de 10 années sur le territoire français auprès des professionnels, Enovos propose à la fois des offres d'électricité et de gaz à ses clients mais également de nombreux services leurs permettant de maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Choisir Enovos pour votre fourniture en électricité, c'est bénéficier d'une offre à prix compétitif, d'une équipe d'experts à votre disposition et de services pour une meilleure gestion de votre contrat énergie.

FIX enoprotect

Électricité

En tant que professionnel, votre besoin en énergie est un poste de dépenses non négligeable dans votre budget. C'est pourquoi Enovos vous propose une offre **compétitive**, une gestion **simplifiée** et des services **adaptés** pour que vous puissiez continuer votre activité, en toute tranquillité !

Les avantages de l'offre FIX enoprotect

Sérénité



Pas d'abonnement énergie
Payez uniquement ce que
vous consommez

Assistance dépannage



24h/24 et 7j/7
en cas de panne
sur votre installation

Nos services inclus

Interlocuteurs dédiés



Une équipe à
disposition pour chacun
de vos besoins

Espace client



Des données détaillées
de facturation et de
consommation

Gestion simplifiée



Enovos s'occupe de
toutes les démarches
administratives



CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE CONCLU ENTRE

Enovos Energie S.A.,

Société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue Domaine du Schlassgoard, 4327 Esch-sur-Alzette au Luxembourg, immatriculée au R.C.S Luxembourg sous le n° B 47147, représentée par M. Thibault Monier, Head of Sales France et M. Jérémy Cardine, Sales Development Manager, dénommée ci-après «Fournisseur», d'une part,

ET

CLIENT : siège social

Raison sociale : COOP AGRIC FRUITIERE MARAICHERE LA MELBA

Forme juridique : Société coopérative agricole

Adresse du siège social : LA MELBA 66130 BOULETERNERE

N° Siren : 776 135 410

Représentant : Jean-Pierre BAILS

Fonction : Président

E-mail : directionindustrielle@lamelba.fr

Téléphone : 04 68 84 29 42

dénommée ci-après « Client » d'une part,

POINT(S) DE FOURNITURE

NOM	SIRET	N° RAE - PRM	Tension et Segment	CAR (MWh)	Eligibilité CEE
COOP LA MELBA 66130 BOULETERNERE	77613541000012	30002420138221	HTA LU – C2	932	Oui

Le présent contrat est réputé **sans engagement de consommation**.

CONDITIONS TARIFAIRES ET PERIODE DE FOURNITURE

Le prix de la fourniture de l'Energie résulte de la somme de l'application des termes de prix suivants :

Le Prix de la Fourniture,

Le Prix de l'Acheminement incluant les frais d'utilisation du réseau,

Les Taxes (incl. la TVA), cotisations et autres surcharges imposées par les autorités.

1. PRIX DE LA FOURNITURE

Les prix (en €/MWh) sont fixés à la signature du Contrat pour l'ensemble de la période de fourniture et s'appliquent à l'ensemble des consommations d'énergie :

N° RAE - PRM	Date de début	Date de fin	Pointe (€/MWh)	HPH (€/MWh)	HCH (€/MWh)	HPE (€/MWh)	HCE (€/MWh)
30002420138221	01/12/2021	31/12/2024	76.19	63.01	39.93	42.46	25.48

S.C.A.F. LA MELBA
Organisations de Producteurs
N° 66 FL 2199
66130 BOULETERNERE
Tél. 04 68 84 29 27 Fax. 04 68 84 15 03
Siret : 776 135 410 00012 - FR 06 776 135 410



Les prix tiennent compte du dispositif d'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH) instauré par la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant « Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité », telle que codifiée dans le Code de l'énergie et ses textes d'applications.

Toute évolution du prix de l'ARENH par les pouvoirs publics sera répercutée de plein droit au Client à l'euro l'euro.

Dans le cas où la puissance ARENH allouée au Client varierait suite à la modification des règles d'allocation ou, et de manière non exhaustive à une éventuelle réduction d'allocation d'ARENH due à l'atteinte du plafond d'ARENH prévu à l'article L336-2 du Code de l'Energie, la quantité d'énergie électrique manquante ou excédentaire serait alors valorisée sur la base des prix de marché de gros de l'électricité en France à une date communiquée au préalable par le Fournisseur au Client.

L'obligation de capacité liée à l'ARENH manquante serait alors valorisée sur la base du prix de l'enchère de garantie de capacité relative à l'année concernée et publiée par EPEX SPOT à posteriori de cet événement.

L'ensemble sera répercuté sur la facture du Client.

Prix révisable à la baisse - Profitez des baisses et protégez-vous des augmentations !

Si les prix de marché de l'électricité baissent, le Fournisseur fera profiter au Client d'un prix de fourniture plus avantageux que celui de l'offre actuelle. Cette proposition tarifaire pourra être transmise au Client au cours de l'année précédant l'année de livraison et interviendra au plus tard le 31 octobre de cette même année.

A titre d'information, cette configuration de marché favorable apparaît lorsque le prix du produit EEX FR Baseload de l'année N est inférieur au prix de l'ARENH de l'année N auquel le prix de la garantie de capacité de l'année N est déduit.

2. PRIX DE L'ACHEMINEMENT - régulé

Dans le cas d'un contrat unique qui couvre les coûts d'utilisation du réseau et de fourniture d'Energie, le Fournisseur refacturera au Client les frais d'utilisation du réseau qui lui auront été facturés par le gestionnaire de réseau suivant la tarification d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) en vigueur au moment la livraison.

3. TAXES, SURCHARGES ET AUTRES COTISATIONS IMPOSEES PAR LES AUTORITES - régulés

Toutes les taxes, surcharges et autres cotisations, existantes ou à venir, imposées par les autorités qui seraient applicables à la Fourniture d'Energie seront à charge du Client et lui seront répercutées sur base des tarifs en vigueur.

A la date de signature du Contrat, les taxes en vigueur sont les suivantes :

Taxes, surcharges et autres cotisations	Taux applicables
CSPE (TICFE) en €/MWh	22,50
TDCFE/TCCFE (si < 250 kVA)	Selon département et commune
TVA	20%

En cas d'exonération ou réduction de taxes, le Client transmettra les documents officiels dans les délais imposés par la réglementation permettant au Fournisseur de les appliquer sur ses factures.

Pour information, nous ne facturons pas la TVA (TVA due par le co-contractant - Article 21F de la 6^e directive sur la TVA (Reverse Change)).



CAPACITE:

Conformément à l'article 7 des Conditions Générales, le prix de chaque Site sera majoré du prix de la capacité en €/MWh en répercussion des évolutions réglementaires :

Tension de raccordement du site	Segment Client	Capacité en €/MWh
HTA	C2	2.75

Les prix mentionnés ci-dessus sont calculés sur base du Prix PRM 2021, par conséquent ce prix est susceptible d'évoluer au moins une fois par an sur la durée du contrat

CEE :

Dans le cadre du dispositif CEE (Certificats d'Economies d'Energies) et CEE au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique (CEE précaires) mis en place par l'Etat et encadré par la loi n2005-781, le décret 2010-1664 / 2017-1848 complété du décret 2015-1825, le Fournisseur d'énergie supporte une obligation de CEE générée par ses volumes livrés.

Par conséquent, pour les sites soumis au dispositif, au prix de la fourniture indiqué dans la présente offre, il faut ajouter la contribution unitaire suivante :

TP CEE= 5,40€/MWh

Cette contribution est applicable jusqu'à la fin du contrat. Néanmoins, si les règles devaient évoluer lors de la 5ème période CEE, au-delà du 31 décembre 2021, le Fournisseur serait en mesure de répercuter les éventuels surcoûts supportés selon les nouvelles modalités en vigueur.

SERVICES INCLUS

Enovos met à disposition du Client l'ensemble des services mentionnés ci-dessous :

- **Assistance dépannage enoprotect**

Une panne sur votre installation électrique ? Enovos intègre gratuitement dans son contrat de fourniture un service d'assistance dépannage 24h/24 et 7j/7.

- **Espace client**

Un accès sécurisé à votre espace client pour gérer votre contrat et vos factures.

- **Accompagnement client**

Un interlocuteur dédié et une équipe disponible du lundi au vendredi pour répondre à toutes vos demandes.

FACTURATION ET PAIEMENT

Les factures sont établies au début du mois qui suit le mois de fourniture et payables, par domiciliation bancaire, dans un délai de 15 jours date de facturation.

GARANTIE BANCAIRE

Le Fournisseur ne demandera pas de garantie au Client.

S.C.A.F. LA MELBA
Organisations de Producteurs
N° 66 FL 2199
66130 BOULETNERE
Tél. 04 68 84 29 29 / Fax. 04 68 84 15 03
Siret : 776 135 410 00012 - FR 06 776 135 410



ACCEPTATION

Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des informations précontractuelles exigées par la législation en vigueur.

Par la signature des présentes Conditions Particulières, le Client déclare avoir pris connaissance et approuver l'ensemble des éléments listés ci-dessous, qu'il accepte sans réserve:

Merci de cocher la case ci-dessous



Conditions Générales de Fourniture d'Électricité (version V.201704) et ses annexes disponibles sur le site internet Enovos: Elec.enovos.fr (notamment les dispositions générales relatives à l'accès et l'utilisation du RPD Basse Tension et/ou Haute Tension pour les Clients en Contrat Unique ainsi que la Notice d'information enoprotect)

Fait à Esch-sur-Alzette, le 16/02/2021

Client

Jean-Pierre BAILS
Président

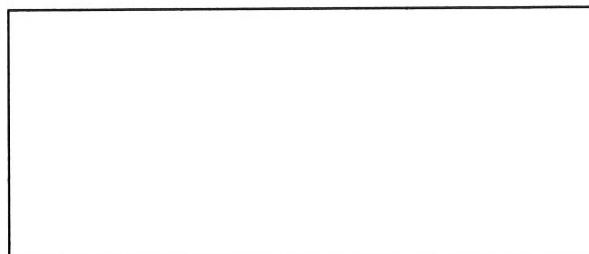
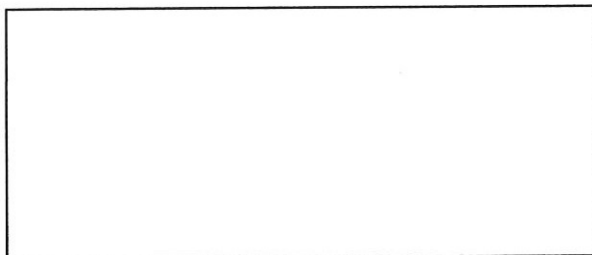
*(Signature précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »)*



Fournisseur

Thibault Monier
Head of Sales France

Jérémy Cardine
Sales Development Manager



Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Enovos Energie SA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Enovos Energie SA. Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR	COOP AGRIC FRUITIERE NARACHERE LA MELBA
Raison sociale :	SCAF LA MELBA
Adresse :	LA MELBA 66 130 BOULETNERE
Pays : France	

IBAN	FR76 1710 6011 6700 8920 3300 083
------	-----------------------------------

BIC	AGRIFRPP871
-----	-------------

CREANCIER	
Enovos Energie SA 2, Domaine du Schlussgard L-4327 Esch-sur-Alzette	Identifiant SEPA : LU73ZZZ000000000LU15966802 Type de paiement: récurrent mensuel

Le : 18/02/21	S.C.A.F. LA MELBA
Signature(s) :	Organisations de Producteurs N° 66 FL 2199 66130 BOULETNERE Tél. 04 68 84 29 29 / Fax. 04 68 84 15 03 Siret : 776 135 410 00012 - FR 06 776 135 410

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.





N° de remise
3288327

PROCAM

Montant de la remise

003268327 0222222222222222 000392033000